

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 36 (1964)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Rapport d'activité du Cartel romand HSM pour 1962-1963

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport d'activité du Cartel romand HSM pour 1962-1963

28

Cinq ans après sa fondation le Cartel romand HSM a engagé le combat pour défendre la famille et fondé le mouvement Pro Familia. C'était en 1923, et, pour la première fois, on se mit à parler des «droits de la famille» que notre Code civil ignorait.

La crise de la famille

Si la famille est la cellule de base de notre société, on ne peut pas s'occuper d'hygiène sociale et morale sans défendre la santé morale et sociale de la famille.

Tous les gens de bonne volonté doivent, hélas, s'en occuper plus que jamais, car la situation devient de plus en plus alarmante, et on se dispenserait volontiers de le proclamer.

Dans un rapport établi à l'intention du Service de la santé publique, le D^r M. Genton déclare que le «nombre des divorces prononcés en 1959 représente le 37% des mariages conclus la même année. Et encore, ajoute-t-il, on peut s'étonner que ce chiffre ne soit pas plus important.»

Plus récemment, le Conseil de santé vaudois a exprimé le vœu que soient créés dans notre pays des dispensaires de planning familial et que notre population soit mieux informée dans le domaine de la régulation des naissances.

De quoi s'agit-il? L'alarme a été donnée parce que les avortements clandestins, qui menacent la santé et la vie de jeunes mères imprudentes, sont en recrudescence.

Sous le titre «Quelques aspects du contrôle des naissances» l'assemblée Pro Familia du 28 mars 1962 a tenté de présenter ces problèmes au public. A vrai dire, devant la démission morale des individus et des couples, on ne voit pas de solution digne de ce nom, et on n'a trouvé que des palliatifs. On a autorisé le divorce il y a un siècle. Entre deux guerres on a légalisé l'avortement, aujourd'hui on se propose de généraliser la régulation des naissances. Ce sont des sacs de sable entassés trop tard le long de la rivière qui déborde. Le catéchisme moral à la mode, c'est celui du cinéma nouvelle vague. Et pourtant comme dit le D^r Genton «on peut s'étonner que le chiffre des divorces ne soit pas plus important». Il y a en effet ceux qui ne démissionnent pas, même si la vie à deux contrarie la nature égoïste de l'individu.

C'est à leur intention que nous avons demandé à la ville de Lausanne et à l'Etat de Vaud de nous aider à créer une consultation médico-sociale de mariage permanente que le D^r Genton, avec un collègue, pourrait assurer. Cette

consultation existe en fait depuis douze ans, mais les moyens dérisoires dont nous avons disposé n'ont jamais permis d'avoir un horaire de consultation suffisant. Nous adressons ici un appel pressant à nos autorités pour un appui décisif dans une action qui ne saurait attendre.

Notre devoir est aussi de travailler en contact plus étroit avec d'autres organisations qui sont sur la brèche, plus encore que nous, comme le Mouvement populaire des familles et la Fédération des associations d'entraide familiale. La prochaine assemblée de Pro Familia, suivant l'orientation donnée par le Comité central de la fédération suisse, ouvrira un débat public sur la sécurité sociale de la famille.

Il n'en reste pas moins que «l'homme ne vit pas de pain seulement» et tout se passe comme si la panique d'une foule de jeunes ou moins jeunes ménages n'était qu'une panique spirituelle, celle d'un troupeau sans berger.

Ce problème n'est évidemment pas dans nos compétences. Chacun n'est-il pas responsable de rechercher le sens de sa vocation la plus profonde et d'en accepter l'appel?

Notre mission est d'offrir l'appui et l'information qui rendront service à ceux qui veulent remonter le courant et réussir leur vie de famille.

Qui dit famille, dit enfants.

Il y a ceux qu'on doit défendre avec leur mère, et ceux qui n'ont plus de milieu familial.

Le nombre des Nids et Foyers dont nous nous occupons augmente sans cesse, comme l'indique le passage suivant du rapport annuel de l'Association vaudoise des petites familles: «L'année écoulée représente un nouveau tournant dans l'histoire de l'association: avec la création d'un nouveau Nid au Pont, l'achat de deux immeubles dans la région lausannoise, la nouvelle gestion de l'«Aube-Claire», maison nyonnaise, et la décision de l'Etat de relever le prix de pension en se rapportant aux prix de revient. L'aide bienveillante du public a dépassé tous les chiffres antérieurs.» Il s'agit cette fois de donner des foyers aux enfants qui ont perdu leur famille légitime. Avec douze maisons nous pourrions recevoir, bientôt, plus de cent vingt pensionnaires.